

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Condé en Brie, le treize avril deux mille quinze à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Eric ASSIER, Maire

Présents : M. Eric ASSIER, M. Jean-Jacques BELORGEY, Mme Marie-Françoise BENOIST, Mme Sandrine BOUR, M. Mathieu COOREVITS, M. Francis GARRET, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Muriel MAZUR, M. Eric MULLER, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, M. Dominique REMOLU,

Absents excusés : Mme Claudette BLAVIER donne pouvoir à M. Eric ASSIER, Mme Sandrine CHARPENTIER donne pouvoir à M. Jean-Jacques BELORGEY, M. Daniel ANTOINE donne pouvoir à Mme Sandrine MARTENS-LARATTE

- ✓ **Délibération pour renouvellement Appel d'offres Carburants et maîtrise d'œuvre Boulangerie**
- ✓ **Présentation et vote des budgets primitifs 2015**
- ✓ **Délibération pour mise en paiement de factures**
- ✓ **Questions diverses**

- **Délibération pour renouvellement Appel d'offres Carburants :**

Vu l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

M. le Maire expose au conseil municipal que le marché actuel de fourniture de carburants prend fin le 6 juillet 2015.

Article 1er - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : afin d'assurer l'approvisionnement en carburant de la Station-Service municipale, il convient de relancer ce marché.

Pour l'année 2014, les consommations sont les suivantes : 174 554 l de gazole, 66 000 l de SP 95 et 23 955 l de SP 98.

Il s'agit d'opter pour un marché à bon de commande, d'une période initiale d'une année, reconductible 3 fois. La durée totale maximale du marché est de 4 ans.

Article 2 - Le montant prévisionnel du marché

M. le Maire indique que le montant moyen prévisionnel est estimé à 261 000 € H.T soit 313 200 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la Station-Service, chapitre 011-article 6071, 6072 et 6073.

Article 3 - Procédure envisagée

M. le Maire précise que la procédure utilisée est l'appel d'offres ouvert (*articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics*).

Article 4 - Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du projet de fourniture de carburants de la Station-Service municipale de Condé-en-Brie et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir. La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

- Délibération pour le marché public de la réhabilitation du bâtiment de la future boulangerie pour les travaux :

Vu l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de la réhabilitation du bâtiment de l'ancien café de la gare pour accueillir la nouvelle boulangerie.

Article 1er - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : il s'agit d'un projet de réhabilitation d'un bâtiment communal pour création d'une Boulangerie Pâtisserie en milieu rural. En effet, la commune avait, il y a 18 mois une boulangerie et aujourd'hui cela manque énormément à la population. Ayant des boulangers volontaires et motivés prêts à s'installer, la commune lance le projet.

Article 2 - Le montant prévisionnel du marché

M. le Maire indique que le coût prévisionnel maximum est estimé à 255 000 € H.T. soit 306 000 € TTC, pour les travaux.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif du Café de la Gare, chapitre 23-article 2315.

Article 3 - Procédure envisagée

M. le Maire précise que la procédure utilisée est l'appel d'offres en procédure adaptée (*article 28 du code des marchés publics*).

Article 4 - Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment de la future boulangerie et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir. La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

- **Présentation et vote des budgets primitifs 2015 :**

✓ Monsieur le Maire donne lecture du **budget primitif Général** de la **COMMUNE** pour 2015 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 491 916,00 €

Restes à réaliser sur 2014 : 5 984,72 €

Total de la dépense de fonctionnement : 497 900,72 €

Recettes

Crédits ouverts : 487 289,92 €

Restes à réaliser sur 2014 :

Résultat de fonctionnement 2014 reporté : 10 610,80 €

Total de la recette de fonctionnement : 497 900,72 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 407 869,33 €

Reste à réaliser sur 2014 : 48 409,56 €

Solde d'exécution d'investissement 2014 reporté : 54 010,51 €

Total de la dépense d'investissement : 510 289,40 €

Recettes

Crédits ouverts : 510 289,40 €

Total de la recette d'investissement : 510 289,40 €

Après délibération et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du budget primitif de la COMMUNE pour 2015.

✓ Monsieur le Maire donne lecture du **budget primitif du CAFE DE LA GARE** pour 2015 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 3 728,87 €

Total de la dépense de fonctionnement : 3 728,87 €

Recettes

Crédits ouverts : 1 600,00 €

Résultat de fonctionnement 2014 reporté : 2 128,87 €

Total de la recette de fonctionnement : 3 728,87 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 345 503,00 €

Solde d'exécution d'investissement 2014 reporté : 1 595,96 €

Total de la dépense d'investissement : 347 098,96 €

Recettes

Crédits ouverts : 347 098,96 €

Total de la recette d'investissement : 347 098,96 €

Après délibération et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du budget primitif du CAFE DE LA GARE pour 2015.

✓ Monsieur le Maire donne lecture du **budget primitif de la STATION SERVICE** pour 2015 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 386 715,23 €

Total de la dépense de fonctionnement : 386 715,23 €

Recettes

Crédits ouverts : 385 091,00 €

Résultat d'exploitation 2014 reporté : 1 624,23 €

Total de la dépense de fonctionnement : 386 715,23 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 19 833,85 €

Total de la dépense de fonctionnement : 19 833,85 €

Recettes

Crédits ouverts : 6 127,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2014 reporté : 13 706,85 €

Total de la dépense de fonctionnement : 19 833,85 €

Après délibération et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du budget primitif de LA STATION SERVICE pour 2015.

✓ Monsieur le Maire donne lecture du **budget primitif de la SUPERETTE** pour 2015 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 18 696,16 €

Total de la dépense de fonctionnement : 18 696,16 €

Recettes

Crédits ouverts : 14 100,00 €

Résultat de fonctionnement 2014 reporté : 16 980,12 €

Total de la recette de fonctionnement : 31 080,12 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 8 109,00 €

Total de la dépense d'investissement : 8 109,00 €

Recettes

Crédits ouverts : 5 108,16 €

Solde d'exécution d'investissement 2014 reporté : 3 000,84 €

Total de la recette d'investissement : 8 109,00 €

Après délibération et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du budget primitif de la SUPERETTE pour 2015.

✓ **Délibération pour mise en paiement de 5 factures :**

Monsieur le Maire explique que plusieurs factures citées ci-dessous n'ont pas été réglées :

- Participation de l'utilisation de la Halle des sports du 30/11/2010 d'un montant de 145.00€
- Convention USESA poteaux incendie année 2012 d'un montant de 1155.00€
- Convention USESA poteaux incendie année 2013 d'un montant de 1187.58€
- S.A.S IDOINE PISCINES 1) n° 11/12-11569 d'un montant de 87.80€
2) n° 11/12-11887 d'un montant de 118.50€

Après ces explications, le Conseil Municipal autorise le paiement.

Questions Diverses :

La piscine ouvrira du 6 juillet 2015 au Samedi 29 Août 2015.

Une réflexion a été engagée sur les jours d'ouverture de la piscine.

Monsieur le Maire propose de passer au vote. La piscine fermera le dimanche et restera ouverte du lundi au samedi de 14H15 à 19H00.

Vote : abstention : 2 pour : 12

Séance levée à 22H15